

### **REPRISE DES CULTES ! A PARTIR DU 7 JUIN**

Suite à la décision du Conseil d'État et à une nouvelle ordonnance du Gouvernement les cultes sont de nouveau autorisés, en fonction des surfaces permettant la distanciation interpersonnelle (4 m<sup>2</sup> par personne). Le temple de Thonon (117 m<sup>2</sup>) est donc limité à 28 participants celui d'Évian (142 m<sup>2</sup>) à 35 et celui de Douvaine(40 m<sup>2</sup>) à 10 !.

Le CP a donc décidé que les cultes dominicaux recommenceront à partir du dimanche 7 juin. Il n'y aura plus pour le moment de culte familles. Les autres cérémonies baptêmes ou mariage sont pour l'instant également suspendues en raison de ces restrictions.

#### **Funérailles (temples et cimetières)**

Elles sont autorisés mais avec un maximum de 20 personnes (stricte intimité familiale). La paroisse comporte 2 célébrants formés à ces cérémonies (Daisy Benturqui et Dominique Cartillier)

#### **Blablaculte**

Possible dans le respect des gestes barrières : conducteur seul à l'avant, 2 personnes maximum à l'arrière, véhicule nettoyé.